

Enfin, un diplôme d'Etudes Supérieures sur l'avifaune d'une de nos réserves, celle de Méaban dans le Morbihan, a été récemment soutenu auprès de la Faculté des Sciences de Rennes, par notre collègue O. LE FACCHEUX, Conservateur et fondateur de cette même réserve. Nous saluons avec sympathie et intérêt ce premier travail universitaire rennais sur un sujet ornithologique préparé dans le cadre d'une de nos réalisations. Nous voulons espérer que cet exemple sera suivi, non seulement à Rennes mais dans les autres établissements d'Enseignement Supérieur de l'Ouest. Une telle collaboration habituelle à l'étranger (Nature Conservancy britannique, par exemple) ne peut être que bénéfique pour notre action.

M.-H. JULIEN.

LES SOCIÉTÉS SCIENTIFIQUES DE L'OUEST

LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES SCIENCES NATURELLES ET MATHÉMATIQUES DE CHERBOURG

Fondée le 30 Décembre 1851 sous le nom de « Société Impériale des Sciences Naturelles de Cherbourg », reconnue comme établissement d'utilité publique le 26 Août 1865, la Société a progressivement élargi son activité à l'ensemble des disciplines scientifiques, et reçu le 18 Juillet 1878, le nom qu'elle porte encore aujourd'hui.

Elle comprend quatre sections :

- Sciences médicales.
- Zoologie - Botanique - Agriculture.
- Géographie - Géologie - Préhistoire.
- Sciences physiques et Mathématiques.

Mais tous ses membres titulaires participent à l'ensemble des activités, qui comprennent principalement :

- *Réunions mensuelles* avec exposés sur les questions scientifiques d'actualité ou les recherches personnelles des participants.
- *Publications de Mémoires* : Travaux originaux concernant le plus souvent des questions intéressant plus spécialement notre région.
- *Echanges de publications* avec de très nombreuses Sociétés correspondantes dans le monde entier.
- Action et propagande pour la *Protection de la Nature*.

Une bibliothèque d'une richesse scientifique exceptionnelle (environ 140.000 titres) renferme notamment des collections complètes de publications françaises et étrangères devenues introuvables par ailleurs.

L'accès à la bibliothèque et la consultation sur place des ouvrages sont autorisés gratuitement aux étudiants et aux personnes agréées. Le prêt de livres peut être accordé, moyennant cotisation annuelle de 10 francs.

Les membres titulaires sont élus, après présentation de leur candidature et de leurs titres par deux parrains déjà membres titulaires. Des membres correspondants, élus également, peuvent communiquer et faire publier leurs travaux. Les chercheurs isolés, en quête de documentation, sont assurés du meilleur accueil au siège de la Société, 22, rue Bonhomme, Cherbourg.